

Un plan pour accompagner la numérisation des commerçants

10/11/2020

Le Gouvernement met en place des mesures concrètes pour soutenir la numérisation des petites entreprises. Dans le contexte des restrictions sanitaires, l'objectif est de permettre à tous les commerçants, artisans, restaurateurs de développer une activité en ligne, afin de maintenir, voire développer leur activité.

Accompagner les petites entreprises dans leur démarche de numérisation

Des solutions numériques gratuites pour permettre le développement d'une activité en ligne pendant le confinement :

Ces offres sont recensées et détaillées sur le site internet dédié clique-mon-commerce.gouv.fr

Cette plate-forme propose des solutions numériques, labellisées par le Gouvernement, aux commerçants, artisans, restaurateurs pour :

- rejoindre une place de marché en ligne mettant en avant les commerces de proximité;
- mettre en place une solution de logistique/livraison;
- mettre en place une solution de paiement à distance ou numérique;
- créer un site internet pour leur entreprise et communiquer à distance avec leurs clients.

Elle permet à chaque entreprise d'identifier les solutions les plus adaptées à son profil, selon :

- leur type d'activité,
- leur situation géographique,
- leurs besoins spécifiques.

Exemples:

- la plateforme «Ma ville, mon shopping» de la Poste qui propose un abonnement gratuit pendant la durée du confinement et des commissions réduites de moitié (4,5% des ventes contre 9% habituellement);
- la solution Paylib qui permet aux entreprises de mettre en œuvre un système de moyens de paiement en ligne gratuit pendant 3 ans;
- l'offre de solutions Wishibam qui propose la mise en place gratuite d'une place de marché locale et des commissions offertes pendant les 6 premiers mois.

Accompagner les petites entreprises dans la mise en place des solutions de numérisation

- **60 000 entreprises** seront contactées par téléphone par les chambres de commerce et d'industrie (CCI) et les chambres de métiers et de l'artisanat (CMA) d'ici décembre 2020;
- un guide pratique est publié et relayé par les organisations professionnelles et les réseaux d'accompagnement.
- l'initiative France Num assure une information en continu sur les initiatives numériques à destination des entreprises.

Soutenir financièrement les entreprises et les collectivités dans la mise en place de solutions numériques

Un chèque numérique de 500 €

Un chèque numérique de 500 € sera proposé à tous les commerces fermés administrativement et aux professionnels du secteur de l'hôtellerie et de la restauration, afin de financer l'acquisition de solutions numériques de vente à distance.

Cette aide financière sera accordée sur présentation de factures à l'agence de services et de paiement, dans la limite de 500 €. Elle pourra être versée dès janvier 2021 et est prévue pour bénéficier à 120 000 entreprises fermées.

Un soutien de 20 000 € par commune

Un soutien immédiat de 20 000 € par commune permettra d'accompagner les collectivités locales dans la mise en place de ces solutions, pour un montant total de 60 millions d'€.

Les collectivités intéressées sont invitées à contacter l'agence nationale de la cohésion des territoires. L'accompagnement sera réalisé par la banque des territoires. Cet accompagnement inclut un diagnostic et le développement d'une plateforme locale de e-commerce, de retrait de commandes ou de réservation à distance, choisies préférentiellement parmi les solutions identifiées sur le site clique-mon-commerce.gouv.fr.

Plusieurs collectivités locales ont déjà mis en place avec succès ces plateformes de e-commerce